



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr>

Le 31 mai 2018 – N°148

- ▶ Retraite : études statistiques
- ▶ La Cour des comptes certifie les comptes de la branche vieillesse
- ▶ Retraite complémentaire : la fusion AGIRC ARCCO entraîne la suppression de la GMP
- ▶ Colloque « Quelles innovations dans la prise en charge des personnes âgées ? »

Info retraites

▶ Retraite : études statistiques :

Les retraités et les retraites, édition 2018, de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) vient de paraître. Il présente un panorama complet de la retraite en France. Fin 2016, 16,1 millions de personnes perçoivent une pension de droit direct des régimes de retraite français, soit des effectifs en hausse de 0,9% par rapport à 2015. Tous régimes confondus, leur pension s'élève en moyenne à 1 389 euros bruts mensuels (+0,9% en euros constants par rapport à 2015). La pension moyenne des femmes (1 091 euros bruts par mois en moyenne) est inférieure de 42% à celle des hommes (1 891 euros bruts). Cet écart entre les femmes et les hommes se réduit à 29% si l'on tient compte de la pension de réversion dont les femmes bénéficient majoritairement.

→ Consulter le site <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/les-retraites-et-les-retraites-edition-2018>

▶ La Cour des comptes certifie les comptes de la branche vieillesse :

Par la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale du 2 août 2005, le législateur a doté le régime général de sécurité sociale d'instruments permettant de mieux évaluer ses résultats et d'apprécier sa situation financière et son patrimoine.

La Cour des comptes a pour mission de certifier la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes annuels des organismes nationaux et des comptes combinés de chaque branche ainsi que de l'activité de recouvrement du régime général.

La Cour des comptes a certifié qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes combinés de la branche vieillesse pour l'exercice 2017 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la branche, sous les trois réserves suivantes:

- Les dispositifs de contrôle interne conservent des insuffisances et la fiabilité des données provenant de certains organismes tiers de sécurité sociale n'est pas assurée, ce qui entraîne une incertitude sur les comptes ;
- Les attributions et les révisions des prestations légales de retraite sont fragilisées par les faiblesses du contrôle interne et par de nombreuses erreurs dont l'impact financier conduit à constater des désaccords et des incertitudes sur les comptes ;
- Des incertitudes continuent d'affecter la fiabilité des données notifiées par des organismes sociaux ou déclarées par les employeurs et reportées aux comptes de carrière des assurés sociaux

→ Consulter le site https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-05/20180528-rapport-certification-comptes-2017-securite-sociale_0.pdf

Retraite complémentaire

▶ Retraite complémentaire : la fusion AGIRC ARCCO entraîne la suppression de la GMP :

La réforme Agirc-Arrco prévoit la suppression de la GMP (garantie minimale de points). Comme son nom l'indique, la GMP permet de garantir l'acquisition de points de retraite complémentaire, sur une année, pour les salariés cadres et assimilés dont le revenu ne dépasse pas un certain seuil de salaire dit « charnière ».

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2019, les cadres avec un salaire en dessous de ce seuil se trouveront pénalisés.

Il est à noter, pour le regretter, que la négociation sur l'encadrement, inscrite dans l'ANI du 30 octobre 2015, est enlisée : le patronat ne semble pas pressé d'honorer sa signature.

→ Consulter le site <https://www.agirc-arrco.fr/nc/ressources-documentaires/faq/>

À noter sur votre agenda

► Colloque « Quelles innovations dans la prise en charge des personnes âgées ? » le mardi 5 juin 2018 à Paris

Ce colloque réalisera un tour d'horizon concernant les innovations dans la prise en charge des personnes âgées à domicile et dans des structures adaptées. Il réunira des chercheurs et des universitaires spécialistes des questions gériatriques. La participation à cet événement est gratuite.

Mardi 5 juin 2018 de 9 h 30 à 17 h30: CNAM Amphi C Abbé Grégoire, 292 rue Saint-Martin Paris 3^{ème}.

→ Pour en savoir plus: <http://www.casip-cojasor.fr/media/pub/programme%20colloque%205%20juin%202018.pdf>